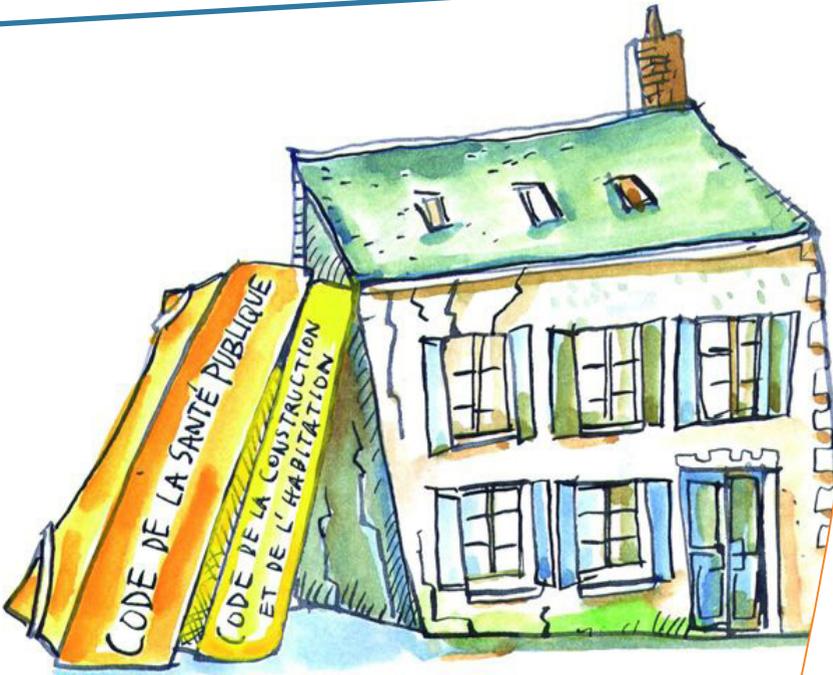


Habitat indigne

Mon logement est en mauvais état :
Que faire ? A qui m'adresser ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

ars
Agence Régionale de Santé
Rhône-Alpes

Pôle départemental de lutte
contre l'habitat indigne : PDLHI - 74

Cette plaquette s'adresse aux occupants de logements présentant des dégradations.

Elle a pour but d'aider à identifier les désordres afin de pouvoir signaler les situations de non décence ou d'habitat indigne aux interlocuteurs compétents dont la liste est précisée en fin de document.

Établir un diagnostic de la situation

1 - Diagnostic de mon immeuble :

- L'entrée, l'escalier ou l'ascenseur sont dangereux
- Les garde-corps ou rambardes de balcons ou d'escaliers sont descellés
- L'installation électrique est défectueuse

2 - Diagnostic de mon logement :

Critères d'habitabilité

- Il est totalement ou partiellement en sous sol
- Il est situé dans des combles, sous sol, garage, atelier, cabane, caravane...
à préciser :
- Je suis obligé d'allumer en permanence dans le salon ou les chambres
- Au moins une pièce de vie (salon, chambre) est sans ouverture sur l'extérieur
- Au moins une pièce de vie a une hauteur sous plafond inférieure à 2,20 m
- Au moins une pièce de vie a une surface inférieure à 7 m²

Dégradations

- Le plancher est instable
- Le plafond est dégradé (infiltrations d'eau, chute de matériaux...)
- Les portes et fenêtres laissent passer l'air et/ou l'eau
- Le logement est très humide et présente des moisissures
si oui, localisation et remarques :
- Les peintures sont écaillées (murs, menuiseries...)
- L'installation électrique est dangereuse (fils dénudés, prises abîmées, sauts de tension, court circuit)
- L'installation électrique est insuffisante (faible nombre de prises, puissance insuffisante)

Équipements

Le logement n'est pas ventilé (grilles d'aération haute et basse ou VMC) :
absence de grille ou VMC : en cuisine en salle de bains dans
les sanitaires

Le logement n'est pas alimenté en eau potable par le réseau public
(préciser le mode d'alimentation en eau potable)

Le logement ne dispose pas d'eau chaude

Le logement n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif
(préciser le mode de traitement et d'évacuation des eaux usées)

le logement ne dispose pas de mode de chauffage permanent (préciser
le mode de chauffage)

Le logement ne possède pas d'équipement à gaz

S'il en possède, de quel type : cuve bouteille réseau

3- Observations :

.....
.....
.....

Quelle suite donner ? A qui m'adresser ?

Si j'ai coché de nombreuses cases, le diagnostic de mon logement fait apparaître de nombreux désordres.

La démarche à suivre :

1 - J'informe mon propriétaire ou son mandataire des désordres constatés, par courrier en recommandé avec accusé de réception, et j'attends sa réponse.

2 - Au-delà d'un délai d'un mois sans réponse du propriétaire, je transmets ma fiche, accompagnée de photos explicites, **soit directement, soit par l'intermédiaire d'un travailleur social, à la mairie de ma commune.**

3 - Au-delà d'un délai d'un mois sans réponse de la commune, je transmets une copie de mes démarches à l'Agence régionale de santé – délégation départementale de Haute-Savoie.

Pour tout renseignement complémentaire sur les relations avec mon propriétaire, le bail, l'état des lieux, le dépôt de garantie..., je peux m'adresser directement à l'association PLS.ADIL 74.

Mes coordonnées

Type d'habitation : appartement maison individuelle autre :

Ville :

N°..... Rue :

Nom :Tél :

Courriel :

Nombre de personnes vivant dans le logement : dont enfants

Je suis locataire propriétaire occupant autre (logé gratuitement)

Bail écrit : oui non

Composition du logement :

nombre de pièces principales : dont chambres

Observations

Contacts

Agence régionale de santé – délégation départementale de Haute-Savoie

Service Environnement santé

Cité administrative – rue Dupanloup – 74040 Annecy cedex

tél : 04 26 20 93 61

courriel : ars-dt74-environnement-sante@ars.sante.fr

Délégation locale de l'Anah

(pour les propriétaires, pour bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux)

15 rue Henry Bordeaux – 74998 Annecy cedex 9

tél : 04 50 33 79 60 ou 79 61

PLS.ADIL74

(Association départementale d'information sur le logement)

4 Avenue de Chambéry – 74000 Annecy

tél : 04 50 45 79 72